Département **Loir-et-Cher** *Arrondissement* **VENDÔME** *Commune* **MONDOUBLEAU**	**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE MONDOUBLEAU** **Séance ordinaire du 04 novembre 2026**
	Le quatre novembre deux mille vingt-six, à 20 heures 00, le Conseil municipal de Mondoubleau, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Charles Richardin. Présents : Charles RICHARDIN, Jean-Michel BRIMBOEUF, Claude CARTON, Thierry LOUVEL, Denise POTIN, Roger CLAVEL, Yves LEROY, Alain LEROY, Magalie PAULEAU, Ludovic PINEAU, Aurélie BAUGÉ, Marie-Adeline MAUGOUR, Alexandra BILLY Absents représentés : Aurore REINETTE, Odile CAPITAINE Absents : Conformément à l'article L2121-15 du CGCT Madame Claude CARTON a été désignée Secrétaire de séance.
Objet : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE - COLLEGE A. KARR VOYAGE EN ANGLETERRE EN 2027 **Numéro : DELIB NOV2604**	
Date de la convocation : jeudi 29 octobre 2026 **Nombre de Conseillers** En exercice : 15 Présents : 11 Votants : 12 *Pour* : 12 *Contre* : 00 *Abstention* : 00	

Madame Aurélie BAUGÉ et Madame Alexandra BILLY estimant se trouver en situation de conflits d'intérêts potentiel sur cette affaire, déclarent se déporter : les Elues quittent la salle à 20h20 et ne participent ni au débat, ni au vote de cette délibération.

Le pouvoir donné à Madame Alexandra BILLY par Madame Odile CAPITAINE ne peut s'exercer sur cette délibération.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le collège Alphonse Karr organise un voyage en Angleterre du 12 au 16 avril 2027 en sollicitant les Communes du territoire pour une participation financière.

A cette fin et souhaitant soutenir les familles, Monsieur le Maire propose d'accorder **100 euros pour chacun des 09 enfants** scolarisés au collège Alphonse Karr, domiciliés à Mondoubleau et participant à ce séjour soit au total une subvention exceptionnelle de 900 euros.

Ce montant de 100 euros sera versé directement à chacune des familles concernées.

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le 10 NOV. 2026
ID : 041-214101438-20261104-NOV2604-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :
APPROUVE la subvention exceptionnelle de 100 euros accordée à chacun des neuf enfants participant à ce séjour, soit un montant total de 900 euros.
AUTORISE le Maire à signer les documents nécessaires au versement de cette subvention.

Madame Aurélie BAUGÉ et Madame Alexandra BILLY réintègrent la Séance à 20h23.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois, an, susdits.
Pour copie conforme,

Le secrétaire de séance
Claude CARTON

Le Maire de Mondoubleau Charles RICHARDIN

MAIRIE DE MONDOUBLEAU
41 (Loir-et-Cher)

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le : 10 NOV. 2026
ID : 041-214101438-20261104-NOV2604-DE